



HAL
open science

A propos du trousseau : une culture féminine ?

Agnès Fine

► **To cite this version:**

Agnès Fine. A propos du trousseau : une culture féminine ?. Michelle Perrot. Une histoire des femmes est-elle possible?, Rivages, 1984, 978-2903059507. hal-01989647

HAL Id: hal-01989647

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01989647>

Submitted on 7 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A propos du trousseau : une culture féminine ?

Comme l'histoire, l'ethnologie a été traversée, depuis une dizaine d'années par les nouveaux questionnements suscités par l'émergence du mouvement des femmes. De nombreux travaux parus en France et à l'étranger, surtout dans les pays anglo-saxons en témoignent ¹.

Sur la société rurale française, trois ouvrages récemment parus présentent le point commun d'avoir posé chacun la question des pouvoirs féminins. Celui d'Yvonne Verdier paru en 1979, s'attache à analyser l'importance des pouvoirs symboliques féminins au moment des passages importants de la vie de l'individu : la naissance, le mariage, la mort, à travers les savoirs et les techniques propres à trois figures de « passeuses » : la laveuse, la couturière, la cuisinière. Martine Ségalen dans *Marî et Femme dans la société traditionnelle*, paru en 1980, s'intéresse à la division sexuelle des tâches économiques en insistant sur leur complémentarité. Dans *Paysans, Femmes et Citoyens*, Susan Carol Rogers pense trouver à Grand-Fau, village lorrain dont elle analyse de multiples aspects de la vie sociale, une société où les hommes ne sont pas dominants ; dans la conclusion récente de son analyse, elle semble remettre en question la problématique du pouvoir féminin telle qu'elle a été posée jusqu'alors en insistant sur la complexité de la notion de « pouvoir » ².

Ces trois approches sont si différentes dans leurs démarches et leurs outils d'analyse qu'il ne paraît pas possible de confronter leurs résultats. Il m'a semblé plus aisé dans le cadre de ces Rencontres, de présenter concrètement les

questions que la démarche ethnologique conduit à poser, en partant d'une recherche personnelle sur le trousseau.

Au départ un travail sur les familles rurales du Sud-Ouest aux XIX^e et XX^e siècles. L'analyse des modalités de l'alliance m'a paru essentielle à la compréhension du statut des femmes. Alliance dont les prestations matrimoniales, la dot et le trousseau sont les pièces maîtresses dans nos sociétés. Si la dot et le trousseau ont été d'abord objet de l'anthropologie (Goody) ou de la sociologie (Bourdieu), ils sont devenus, à part entière, objets historiques.

Il n'en est pas de même d'un autre type d'approche propre à l'ethnologie qui s'attache à l'analyse du symbolique. Pourtant celle-ci s'avère indispensable si l'on veut tenter d'expliquer les multiples aspects d'une réalité sociale en prenant aussi en compte la cohérence des représentations. Le trousseau en est un bon exemple.

Où conduit en effet l'analyse historique classique ? Fondée sur les documents écrits, en l'occurrence sur l'analyse des contrats notariés, elle permet une analyse de la composition du trousseau et de sa valeur. Excellent indice du niveau économique d'un groupe social, elle est aussi témoignage sur ce qu'on appelle la civilisation matérielle d'une époque : les objets, leur forme, leur qualité, leur matériau. Tout cela est important. Mais que faire lorsque ces sources disparaissent au rythme de la disparition de la coutume de contracter devant notaire au moment du mariage ? Pour la période la plus récente, l'enquête orale peut pallier ces lacunes et l'on peut s'appuyer sur le souvenir très précis que les femmes âgées en ont pour tenter d'y remédier. Mais l'enquête orale, bien plus qu'un complément d'informations, déplace le questionnement initial. Car ce que disent de manière frappante les femmes âgées interrogées, ce n'est pas seulement la composition de leur trousseau, encore moins sa valeur économique. A les écouter, on s'aperçoit que le trousseau représentait quelque chose d'essentiel dans leur vie de femmes, quelque chose qui dépasse largement ce que sont les quelques objets rituels qui le composent. C'est cette investigation des représentations populaires du trousseau que je me propose de présenter ici, bien que ce choix présente un double écueil : qu'elle paraisse trop longue et décentrée par rapport au thème de ces rencontres, et à la fois qu'elle soit nécessaire-

ment trop succincte, toutes les affirmations ne pouvant être suffisamment illustrées³.

Mais ce détour permettra peut-être de poser quelques questions plus concrètement. Si le trousseau des femmes représente quelque chose de spécifiquement féminin, qu'est-ce qui fonde cette définition dans la société que nous étudions ? Dans la mesure où il existe autour de son acquisition des pratiques spécifiques aux femmes, peut-on parler de culture féminine ?

Pas de mariage sans trousseau

Un mariage est inconcevable sans l'apport d'un trousseau. Cette nécessité est affirmée de maintes façons par nos interlocuteurs âgés.

« On donnait toujours à la fille sa chambre, son mobilier ou alors il fallait être vraiment très pauvre ! Même les pauvres avaient toujours un trousseau, n'importe qui avait un trousseau ».

Ne pas donner de trousseau à une fille qui se marie ce serait « la laisser partir toute nue ! ». La mère « se dépouillerait plutôt ! ». Bref, cela paraît impensable.

A défaut de chambre, on donnait des meubles, à défaut de meubles, on donnait au moins six draps. C'est le minimum en deçà duquel les parents ne pouvaient descendre sans déshonneur, quelle que soit leur pauvreté dans la société rurale du Sud-Ouest des années 1930.

La relation entre mariage et trousseau paraît si indissociable qu'un mariage ne peut être célébré s'il n'a pas été précédé de la constitution du trousseau féminin. C'est ce qui se passe en 1907 pour cette jeune fille ariégeoise de 16 ans, aînée d'une famille de cinq enfants dont le père était un métayer très pauvre. Elle fréquente, bien jeune il est vrai, un voisin, fils de petits propriétaires aisés, âgé de 25 ans. Ses parents refusent le mariage, pourtant hypergamique de leur fille parce qu'elle n'a pas de trousseau et qu'ils ne peuvent lui en donner. « Tu ne peux pas te marier, nous ne pouvons pas te faire de trousseau ». Cet argument aurait été rédhibitoire sans l'intervention des parents du jeune homme. Ils demandent instamment aux parents de la jeune fille de donner leur autorisation au mariage. Ils proposent d'acheter eux-mêmes le trousseau de la jeune fille et de le faire broder

à ses initiales. Ce qui fut fait et permit de lever l'obstacle coutumier.

L'usage semble ancien et très répandu si l'on en croit la coutume attestée au XIX^e siècle par les folkloristes dans de nombreuses régions : lorsque les filles étaient orphelines et pauvres, elles allaient l'âge venu, accompagnées de quelques matrones du village, faire le tour des maisons quêter du lin et du chanvre pour filer leur trousseau. Comme de nombreuses quêtes rituelles y répondre positivement avait un caractère obligé. Refuser de donner eût équivalu à condamner ces jeunes filles au célibat.

Qu'une fille puisse se trouver sans trousseau au moment du mariage condamne moralement sa mère à qui incombe le devoir de prévoyance. Pour parer à toute éventualité et en particulier aux difficultés économiques, les mères commençaient le trousseau de leurs filles très tôt. C'est généralement au moment de la Communion que commence cette épargne particulière. Les filles sont encore à l'école que leurs mères achètent les premiers draps. L'épargne et le crédit permettent aux familles les plus démunies de ne pas se dérober à ce devoir. Les épiciers de village fournissent, à crédit, le linge payé après les moissons ou les vendanges. Ils vendent des draps, des serviettes de toilette et des services de table. Le fils de l'un d'eux, très actif dans les années 1920, se souvient que les pères de famille disaient : « J'ai fait un sacrifice un petit peu au-dessus de mes forces, mais enfin petit à petit ils se libéraient ». Les grandes entreprises commerciales mettent en place un système de vente à domicile par l'intermédiaire de marchands ambulants. Ils passent dans les villages et se présentent de préférence dans les maisons où il y a des filles à marier.

Il faut des circonstances particulièrement graves comme la Guerre et l'Occupation allemande pour provoquer une situation, vécue tragiquement, où des filles à marier se retrouvent sans trousseau en raison de la pénurie de linge. Une agricultrice lot-et-garonnaise se félicite encore de la prévoyance de sa mère qui lui évita, lors de son mariage en 1942, les affres que connurent certaines jeunes filles de sa génération.

« Alors là, celles qui n'avaient pas de trousseau, il fallait faire du marché noir, ou il fallait être bien avec

un marchand de linge, il fallait être de la famille, ou alors être bien connu ; faire du marché noir avec des victuailles. Autrement, elles étaient sans trousseau les filles, celles à qui les mères n'en avaient pas fait un peu avant la guerre ».

Les filles qui ne peuvent avoir recours à ce type de « combines » sont obligées de se contenter de « quelques vieilles guenilles » ce qui est tout à fait contraire à la coutume qui veut que le trousseau soit neuf.

Femme à marier et trousseau sont si indissociablement liés qu'en cas de rupture entre parents et enfants, ce lien fonctionne encore. Un récit met en scène un conflit très grave entre des parents et leur fille à propos du choix matrimonial de cette dernière. On dit que les parents ont mis leur fille à la porte et qu'ils lui ont « jeté le trousseau » ! Un deuxième cas raconte un de ces enlèvement rituels relativement fréquents en Languedoc lorsque les parents s'opposaient à un mariage. Les fiancés « s'enlèvent » d'un commun accord, en mettant dans la confidence des amis ou des parents chargés de prévenir les parents. Au bout d'environ trois jours, ces derniers reviennent et les parents sont alors obligés de consentir au mariage. Lors d'un enlèvement à Bessède-de-Sault (Pyrénées audoises) vers 1920, une tante de la jeune fille est dans la confidence. Rapidement et discrètement, elle fait passer à sa nièce son trousseau par la fenêtre ! Soixante ans après, les anciens racontent encore volontiers cet épisode.

Le droit consacre ce lien privilégié entre mariage, femme et trousseau. Dans la France méridionale, le droit dotal est le seul régime matrimonial, depuis le haut Moyen Age jusqu'au Code Civil. Par la suite, il est choisi majoritairement dans les campagnes comme régime matrimonial et lorsqu'il est abandonné vers le milieu du XIX^e siècle dans certaines régions méridionales, il est remplacé par d'autres régimes matrimoniaux qui en conservent l'esprit. Or, d'après le régime dotal, *le père est obligé de doter sa fille*. Obligation enregistrée par le notaire au moment du pacte de mariage. En vertu de ce droit, le père constitue en dot à sa fille, au mieux une somme d'argent et toujours ce que les notaires méridionaux appellent des « dotalices » c'est-à-dire des meubles, des vêtements, du linge. En fait « le trousseau ». A défaut de dot en argent ou en terres, toute femme reçoit devant notaire au

moins un trousseau. En 1787, dans les campagnes du Lauragais, sur 271 contrats de mariage dépouillés, si dans 69 cas il n'y a pas de don en argent, il y a toujours don d'un trousseau, dont le notaire détaille la composition et la valeur⁴.

Il n'est donc pas de mariage légal sans don d'un trousseau à la fille. Ce trousseau estimé par le notaire restera la propriété exclusive de la femme. Sur ces biens, il n'existe aucun enchevêtrement de pouvoirs comme c'est le cas pour la dot sur laquelle le père, le beau-père, le mari de la jeune fille et elle-même ont tous des droits particuliers. Elle est seule propriétaire de son trousseau, constitué de biens aussi intimement attachés à sa personne que peuvent l'être un lit, des draps, des vêtements. Toutes les pièces sont minutieusement détaillées dans les contrats, jusqu'aux contrats les plus récents. Ses biens sont marqués à ses initiales, initiales de jeune fille qui rappelleront toujours ce droit personnel au sein de la communauté du ménage. Le trousseau est le seul bien dont la femme est propriétaire et le reste toute son existence.

Cette conscience aiguë de la propriété du trousseau s'affirme face au pouvoir du mari. Comme l'exprime si bien une vieille sicilienne interrogée par Nonna Nedda (entre 1952 et 1960)⁵.

« Il marito e il padrone di tutta la casa e anche della moglie. La moglie rimane padrona sola della biancheria che a portato. »

« Le mari est le maître de toute la maison y compris de sa femme. La femme reste seulement maîtresse du trousseau qu'elle a apporté. »

D'ailleurs le trousseau de la mariée, indispensable au mariage, la suivra en cas de veuvage et de remariage. S'il n'est pas considéré comme une obligation juridique à l'époque sur laquelle porte l'enquête (1900-1960), le don d'un trousseau à la fille est ressenti comme une obligation morale des parents. On pourrait croire qu'avec les profondes transformations sociales de la deuxième moitié du XX^e siècle, ce sentiment a disparu. Il n'en est rien, surtout dans le milieu rural où des modèles culturels différents se mélangent de façon tout à fait originale.

Dans la campagne pyrénéenne proche de Montréjeau, c'est

à l'épicier ambulant que Maguy, mariée en 1973, achète petit à petit son trousseau. Le départ de son fiancé au service militaire, provoque chez elle la conscience de l'urgence du trousseau. A partir de ce moment-là, j'ai dit : « Ouh là là ! Y a intérêt à faire le trousseau ». C'est par un système de crédit et d'épargne particulier bien mis au point par la grande société commerciale « Epargne » qu'elle achète son trousseau pièce par pièce, épargnant sur ses gains modestes de gardienne d'enfant. Il s'agit de timbres d'une valeur de 10 francs, à coller sur des feuilles qui en comportent 50. Ces feuilles complètes donnent droit à un « colis épargne » que l'on peut choisir sur un catalogue : « des colis de linge, des colis de vaisselle, des trousseaux complets ». L'épicier ambulant sert d'intermédiaire. C'est ainsi que Maguy constituera son trousseau, dans un ordre qui n'est pas indifférent :

« J'ai commencé par les draps, ah les draps d'abord ! Après, je suis passée aux serviettes de toilette, puis après aux torchons, et alors après aux serviettes de table ».

Huitième d'une famille dont le père est manœuvre, Maguy constitue son trousseau mais dans une grande complicité avec sa mère qui la conseille, transmet les commandes et même lui achète quelques pièces avec le même système du carnet de timbres.

Très souvent, la constitution d'un trousseau est justifiée aujourd'hui comme la manifestation d'un goût individuel, d'un amour particulier du linge.

« Pour les draps j'avais décidé de faire les quatre saisons déjà ». Le printemps, l'été, l'automne et l'hiver, avec des fleurs... Et puis j'avais pris l'ensemble « Toi et moi » c'était des cœurs modernes ! alors celui-là il m'avait tapé dans l'œil, j'avais pris celui-là ! »

Goût individuel ou « tradition familiale », c'est ce qu'explique une couturière lot-et-garonnaise mariée en 1958, s'appuyant sur l'expérience de sa propre famille. Sa mère, mariée en 1930, broda elle-même entièrement son trousseau. Quant à elle, couturière dans les années 1958, elle en apporta un, très abondant, consigné pièce par pièce devant notaire à Agen. Sa fille de 16 ans a hérité, pense-t-elle, de ce goût particulier. « Elle a plaisir à ce que, pour son anniversaire, je lui achète une pièce qui constituera son trousseau, en linge de fil ». Elle présente sa famille comme une lignée de femmes « qui

apprécient le trousseau » l'opposant à celles « qui en sont totalement désintéressées et trouvent tout à fait normal d'arriver au mariage sans avoir un peu de linge de réserve ».

Aujourd'hui c'est souvent ainsi en termes individuels qu'est énoncée la norme coutumière : « Moi j'apprécie », « il y en a qui trouvent normal ». Pourtant la dernière phrase exprime bien la norme : on n'arrive pas au mariage sans avoir un peu de linge de réserve !

Cette coutume n'est pas vécue comme contradictoire avec l'évolution du statut des jeunes filles. Mireille, étudiante de 3^e cycle, originaire de La Cadière (Var), s'est mariée en 1982. Prévoyance maternelle et relative aisance matérielle ont fait qu'elle et sa sœur Evelyne, se sont retrouvées à la tête d'un trousseau énorme.

« Avant qu'on soit mariées, avant même qu'on parle mariage, ma mère achetait deux serviettes pour l'une, un mois après elle achetait deux serviettes pour l'autre. Quelquefois, elle prenait des draps aux « Trois Suisses » ou à « La Redoute » ; elle disait « ça c'est pour Mireille, puisque je les ai commandés le mois d'avant pour Evelyne ». Je ne sais plus quoi en faire ! C'est malheureux, j'en ai une armoire pleine, un coffre plein, et des cartons pleins ! des torchons ! qu'est-ce que j'ai eu comme torchons, des mouchoirs, des serviettes, les petites, les moyennes, les grandes pour le bain, pour la figure, pour les pieds, c'est trop ! »

« C'est trop », l'abondance même dévoile les multiples fonctions du trousseau qu'on ne peut réduire à sa seule utilité économique, pas plus hier qu'aujourd'hui. La pratique du trousseau à La Cadière concerne toutes les jeunes filles à marier, même si elle est bousculée par les nouvelles mœurs matrimoniales de la jeunesse. La pratique de la « cohabitation juvénile » qui concernait 10 % de la jeunesse française en 1977, se répand aussi dans les villages. Elle consiste, de fait, à s'installer insensiblement dans une relation de couple, sans marquer ce changement de statut par le rite de passage public que constitue la noce. Deux attitudes maternelles s'opposent autour du trousseau. Quelquefois le trousseau constitué par la mère ne passe pas la porte de l'armoire à linge. Certaines mères sanctionnent la marginalité de leur fille. « Pas de trousseau sans mariage » ! déclare l'une d'elles renversant avec logique la norme coutumière qui lie le

mariage au trousseau. Mais d'autres mères ont une attitude plus nuancée. Souvent le trousseau passe insensiblement de l'armoire à linge maternelle au nouveau couple d'enfants : quelques serviettes de toilette, quelques douzaines de torchons sont offerts comme cadeaux de Noël ou d'anniversaires.

Le trousseau, qui ne dit pas son nom pour ne pas froisser la susceptibilité novatrice des jeunes, suit insensiblement la jeune fille. Cependant les mères se permettent rarement l'audace d'offrir des draps à leur fille non mariée ; ce cadeau serait vécu comme une pleine approbation de la vie sexuelle du jeune couple. Il est significatif que les femmes, toujours très prolixes pour parler de leur trousseau, ne donnent pratiquement jamais sa valeur en argent. Elles parlent d'un « beau trousseau », d'un « trousseau de riches », elles insistent sur la quantité de pièces de linge, la finesse et la qualité du tissu, la beauté des broderies. Le trousseau plus qu'apport matériel est signe de la place sociale d'une femme, signe aussi de sa féminité. En effet, tout se passe comme si une fille sans trousseau n'était pas complète, comme si elle ne possédait pas les attributs nécessaires au mariage, comme si elle n'était pas apte à se marier. De quoi est faite cette aptitude, de quelle symbolique sont investies ces possessions matérielles telle que son absence au moment du mariage paraît inconcevable ? L'analyse de la composition du trousseau permet de formuler quelques hypothèses.

La chambre

La langue française n'a aucun mot pour désigner l'ensemble des biens personnels apportés au mariage : par commodité est utilisé ici celui de « trousseau » qui n'est pas pris dans un sens restrictif. D'après la définition des dictionnaires anciens et actuels, le trousseau c'est « le linge et les hardes qu'une mère donne à sa fille quand elle se marie » (Furetière). Or tel que nous l'entendons, d'une part il ne se restreint pas au seul linge mais aussi aux meubles (lit, armoire ou coffre), d'autre part il n'est pas spécifiquement féminin. Les hommes aussi apportent leur trousseau lorsqu'ils entrent « en genre » dans une maison. Le catalan a un seul mot pour désigner les meubles et le linge : « l'aixovar »⁶ qui correspond au « noviatge » occitan. Si le premier est employé couramment, celui de « noviatge » ne l'est guère dans notre

région et on lui préfère celui de « dot ». Les notaires méridionaux d'Ancien Régime emploient le terme « dotalices », mais seulement quand l'apport est féminin. Ces précisions de vocabulaire ont leur importance : l'existence d'un seul mot désignant meubles et linge montre que ces biens apparemment disparates présentent entre eux une identité de fonction. En quoi consistent ces biens ?

La composition des trousseaux varie beaucoup selon le groupe social, la région et l'époque⁷. Ici, nous nous appuyons sur l'analyse des contrats de mariage de plusieurs régions du Sud-Ouest (en particulier les campagnes du Lauragais⁸ et des Pyrénées audoises⁹, entre le XVI^e et le XX^e siècle. La mariée apporte toujours un lit « garni d'une couette », un coussin, une couverture (blanche dans le Lauragais du XVII^e siècle), une bourasse (une sorte de matelas), enfin quelques draps et une caisse avec ses ferrures et sa clef quand l'aisance le permet. Elle apporte aussi généralement une robe noire, probablement sa robe de mariée qui sert le dimanche et les jours de fête. Les robes disparaissent des contrats au début du XIX^e siècle, tandis que le linge de table (nappe et serviettes) prend de l'importance. Enfin le linge de corps n'apparaît que dans le dernier quart du XIX^e siècle pour devenir un élément important du trousseau jusqu'à la dernière guerre. Les meubles aussi se diversifient, leur nombre augmente et leur qualité traduit une transformation progressive du mode de vie. Le tour de lit apparaît au XVIII^e siècle. De nouveaux meubles apparaissent : la table de toilette, la table de nuit. Certaines mariées particulièrement aisées comme cette fille de meunier de Belfort-sur-Rebenty apporte en 1910 une chambre qualifiée de « très très jolie » par sa fille : « une commode, une table de toilette avec le pot à eau et le dessus en marbre, avec une étagère en marbre et en bois, une armoire pleine à deux portes et le lit incrusté ».

Sous l'apparente diversité et l'évolution historique du mobilier (à peine esquissée ici), on peut lire l'étonnante stabilité de la composition de cet apport coutumier : *c'est sa chambre nuptiale* que la mariée apporte ainsi que sa robe de mariée (et plus tard ses vêtements personnels). La profondeur historique de cette coutume et sa large diffusion géographique (recouvrant au moins l'Europe) en montre le caractère fondateur. On n'est pas surpris de voir qu'elle est extrême-

ment vivante dans le Sud-Ouest jusque dans les années 1960. Elle l'est encore aujourd'hui dans certains milieux sociaux. La mariée apporte « la chambre » selon l'expression consacrée.

Payée selon les régions par la femme ou le mari, quelquefois par les deux, la chambre composée du lit garni et de l'armoire est l'apport obligé de la mariée. Mais c'est le lit et surtout les *draps de lit* qui en sont devenus l'élément essentiel ; c'est peut-être la raison pour laquelle c'est le mot « trousseau » désignant uniquement le linge qui s'est imposé dans le vocabulaire français. « Dans un trousseau, vous avez les draps d'abord », c'est souvent ainsi que leur prépondérance symbolique est affirmée. Les draps sont apportés par trois ou par cinq au XVIII^e siècle au Pays de Sault, puis par six au XIX^e siècle, enfin la douzaine paraît de règle au XX^e siècle. Mais descendre en dessous de quatre paires est un aveu de misère. En tout état de cause, il n'existe pas de trousseau sans drap.

Le garçon apporte aussi son trousseau lorsqu'il vient « en gendre » habiter avec sa belle-famille ; autrefois son lit, aujourd'hui des draps et ses vêtements personnels. Mais les femmes insistent sur l'insignifiance du trousseau de leur mari qu'elles opposent volontiers à l'abondance et à la beauté du leur : « Mon mari a amené son demi-trousseau allons ! » dit avec condescendance une Albigeoise mariée en 1950. Le trousseau du garçon doit en principe équivaloir à la moitié de celui de la fille qu'il épouse. Il ne comprend pas de linge de maison à part quelques draps. En revanche il contient au XX^e siècle une quantité impressionnante de mouchoirs !

Il est essentiel que tous ces apports, lit, armoire chambre, vêtements, linge soient *neufs*. Quel que soit l'ameublement de la maison d'accueil, la fille (quand elle le peut) apporte le lit et l'armoire. Les armoires de « nora » meublent les bonnes maisons, rappelant chacune un nom, une personne, une génération. On ne donne donc jamais à une fiancée une armoire qui a déjà fait partie d'un trousseau. Le mobilier nuptial ne se transmet pas. Il reste attaché à la personne qui l'apporte.

« Quand le mariage était en vue, on commandait l'armoire, et l'armoire partait de chez le menuisier. On ne faisait pas coucher les nouveaux mariés dans un vieux lit. C'était tout neuf. »

Celles qui n'apportent pas du neuf expriment leurs regrets ; cette décision n'a pas été la leur. Tantôt elle est due à la misère : « Ne croyez pas que les draps qu'on nous donnait étaient neufs ! » s'exclame une ancienne domestique de métairie du Lauragais. Ou alors elle est due à la décision d'une belle-mère discutant la norme au nom d'une certaine rationalité économique :

« Ma belle-mère a dit qu'il y avait des lits, qu'on n'avait pas besoin de lit. Nous n'avons acheté que l'armoire. Moi, j'aurais aimé acheter le lit aussi. »

Il est possible que cette exigence soit relativement récente. On trouve la mention de vêtements, et de linge usagés dans les contrats de mariage des paysans pauvres aux XVII^e, XVIII^e et même au XIX^e siècles. Mais en principe le trousseau ne devait pas avoir été « étrenné », il devait être neuf comme les nouveaux mariés eux-mêmes qu'on appelle les « novi ».

Au cours de la cérémonie de noce, jeunes gens et jeunes filles interviennent à deux reprises en manipulant les objets du trousseau dans des phases cérémonielles dont le sens sexuel est transparent. D'abord la veille ou l'avant-veille du mariage, coutume attestée dans une grande partie de la France du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, a lieu la fête du charroi du trousseau¹⁰. Ce transport marque symboliquement le transfert de la mariée qui s'opèrera le lendemain. A la fin de cette journée, la bande joyeuse pénètre « dans la chambre », installe le lit et l'armoire avec force chansons, blagues et jeux de mots évoquant l'union sexuelle prochaine des jeunes mariés. Tandis que les hommes installent le lit, les filles placent le linge dans l'armoire. De cette fête disparue, il ne reste que quelques traces. Dans les Landes des années 1930, la chambre est visitée la veille de la noce par les voisines qui admirent les meubles et en particulier le linge du trousseau présenté de manière décorative dans l'armoire. Autre exemple de manipulation du trousseau avant la noce, celui-là tout à fait contemporain (Var, 1982) : le lit des jeunes mariés ne doit être fait ni par la fiancée ni par sa mère, mais par deux jeunes filles vierges, choisies chacune dans la parenté de chacun des futurs mariés.

Après la consommation du mariage, c'est de nouveau l'irruption des jeunes gens et des jeunes filles dans la chambre pour le port du tourain. Cette coutume très répandue est

encore bien vivante aujourd'hui dans notre région. Jeunes gens et jeunes filles pénètrent dans la chambre, réveillant les mariés et avec force chansons et jeux à contenu directement sexuels, ils s'arrangent pour secouer le lit des nouveaux mariés, de telle sorte que tout le monde puisse constater que les draps ont bien été étrennés.

Le sens du trousseau s'éclaire : c'est la chambre, le lit, les draps dans lesquels s'exercera la sexualité d'un nouveau couple.

Si la symbolique sexuelle de la chambre, du lit et des draps, est évidente, en quoi concerne-t-elle davantage les femmes ? Pourquoi s'identifient-elles à leur trousseau pour en arriver à affirmer « qu'une femme sans trousseau n'est rien ». Les liens des femmes avec leur propre trousseau, surtout avec leurs draps et avec leur linge de corps sont le produit d'un temps, d'un travail, d'une initiation particulière.

Mères et filles

Ces liens sont anciens. En effet, à l'inverse des meubles du trousseau, l'armoire ou le lit qui sont achetés au moment des accordailles par les parents, lorsque le mariage devient imminent, la constitution du linge du trousseau est une longue histoire entre mère et fille. Elle commence lorsque la jeune fille a quitté l'école et fait sa première communion. A ce moment-là, sa mère commence à lui acheter quelques draps. Ces achats sont faits avec le produit exclusif du travail des femmes. Les femmes dans la société rurale sont maîtresses du jardin, de la basse-cour et du petit élevage. Les ventes d'œufs, de poules, de canards ou de lapins sont immédiatement réinvesties dans des pièces de lingerie. Le linge est par excellence la forme de thésaurisation féminine. L'accumulation du trousseau de leurs filles est la grande tâche des mères. La femme d'un journalier de Belpech (Ariège) faisait l'élevage de petits canards. Lorsque les canards étaient assez grands, sa fille allait les vendre en vélo au marché de Mazères. Sa mère gardait l'argent, le mettait de côté, et lorsqu'elle en avait suffisamment elle achetait deux draps : « Une fois par an et voilà, on se prenait le temps ». Le temps nécessaire à l'accumulation de douze draps, c'est le temps qu'il faut pour l'élevage des canards, mais aussi pour que la jeune fille grandisse. Ce qui est remarquable, c'est que cette transforma-

tion de petit bétail en linge semble se faire insensiblement. « Je ne sais pas comment on faisait, il n'y avait pas de sous, on était pauvres, et on arrivait à s'acheter ce qu'il fallait ». Dans une métairie landaise des années 1930, la mère vendait quelques lapins, quelques paires de poulets. Maman disait : « Tiens, quand j'aurai ces poulets de bons, je t'achèterai un peu de linge ».

On n'utilise jamais l'argent de l'exploitation familiale, l'argent liquide rare et précieux que le père de famille retire de la vente des grains et des bestiaux. « On ne sort pas l'argent de la maison pour le trousseau ». C'est affirmer l'origine exclusivement féminine du trousseau. Le linge s'il est acheté doit l'être avec de l'argent féminin.

A chacune de ses filles par ordre de naissance la mère doit constituer un trousseau.

« Ma mère faisait marcher le trousseau de mes deux sœurs parce qu'elles avaient peu de différence d'âge. Elle faisait marcher les deux trousseaux ensemble. Et moi après. Quand ma sœur a été mariée, elle a commencé le mien, et petit à petit elle l'achetait. »

Le rôle de la mère est donc de faire « marcher » le trousseau de ses filles en même temps qu'elle les « élève » de manière rigoureusement parallèle à leur croissance. Cela fait partie de ses fonctions de mère comme celle de les nourrir et de les habiller. Aussi est-il nécessaire que cette constitution prenne du temps, qu'elle se fasse petit à petit.

Les filles, dès qu'elles le peuvent, contribuent à l'achat de leur propre trousseau. Les plus pauvres sont placées pour garder les bêtes dès l'âge de 12 ans. Quelquefois même dès l'âge de 7 ans comme gardeuses d'oies ou de cochons. L'argent qu'elles gagnent, insignifiant à cet âge là, est pris par les parents. A partir d'un certain âge (15, 16 ans) les parents doivent laisser une partie de son salaire à leur fille pour qu'elle commence son trousseau. Ce droit lui est reconnu et si les parents ne le respectent pas, on admet qu'elle en dérobe la part à laquelle elle a droit. Vers l'âge de 18 ans, la jeune fille garde en principe l'intégralité de son salaire. Toutes les occasions de gagner quelque argent sont recherchées.

« J'allais laver, préparer un cochon, aider à la journée pour gagner quelques sous pour m'acheter des chemises. »

L'une gagne 6 francs par télégramme porté à domicile pendant la guerre de 1914, l'autre reprise les bas de ses voisines. « On trouvait toujours quelque chose à faire ». C'est dans ce but légitime que le travail en usine des jeunes filles est admis. Dans la région, de nombreuses petites usines de textile emploient pour un salaire misérable des jeunes filles qui voient généralement cette période de leur vie comme essentiellement transitoire : le temps nécessaire à l'accumulation de leur trousseau et à la rencontre de leur futur mari. Dans les filatures de soie cévenoles, les jeunes filles travaillaient un fil précieux qui, celui-là, ne leur était pas destiné.

Il est remarquable de voir que c'est en travaillant comme couturière, brodeuse, ou ouvrière du textile, tous métiers où l'on manipule le linge, le fil et l'aiguille, que les filles gagnent leur trousseau. Car c'est dans ces outils féminins et cette manipulation que se nouent les rapports particuliers que la jeune fille entretient avec son trousseau, comme l'a si bien montré Y. Verdier.

Ce linge neuf qui commence à leur être attribué au moment de leur puberté, les filles le « marquent ». A l'école, elles ont appris, vers 12 ans, à faire la marquette, que son analyse conduit à mettre en relation avec le destin biologique féminin.

« Marquer son linge c'est avoir ses règles, l'expression désigne clairement l'événement biologique et les filles vont cette année-là marquer littéralement leur linge de leur sang. Dès que les filles commencent à marquer périodiquement leur linge de leur sang, elles vont, nanties de leur marquette, marquer leur trousseau au point de croix au fil rouge... »¹¹.

La marquette est bientôt suivie l'hiver de ses quinze ans par une autre étape initiatique : le séjour chez la couturière. Là, pendant un hiver, les filles n'apprennent pas grand chose, elles font « passer les épingles », mais en fait elles s'ouvrent à l'« art féminin de la parure » en cousant des robes. Plus tard, au moment de son mariage, c'est encore l'épingle qui est instrument privilégié de la jeune fille et la couture sa technique, pour accéder à la féminité.

Toute la vie de jeune fille est donc marquée par sa relation particulière au linge. « C'est sur un bout de tissu que la fille inscrit sa nubilité. » C'est ainsi qu'à partir de l'analyse des pratiques et des direx des femmes de Minot, Y. Verdier met

en relief la relation essentielle entre couture et nubilité de la jeune fille.

Cette relation prend ici des formes légèrement différentes. Dans le Sud-Ouest, contrairement à Minot, on ne marque plus le linge au point de croix au fil rouge. C'est une marque jugée trop fruste. On la réserve au linge grossier, aux draps de dessous et aux torchons. La marque des jeunes filles est ici broderie minutieuse blanc sur blanc. A la marque des initiales s'ajoutent les échelles, les grilles et les jours pour les rabats des draps, les festons pour les bords des chemises et des culottes. C'est à une véritable œuvre artistique que sont conviées les jeunes filles qui se font un point d'honneur de rivaliser avec les spécialistes. La « mode » de la broderie a pénétré aussi bien dans les campagnes de l'Ariège que du Tarn, du Gers, du Lot ou du Lot-et-Garonne. C'est seulement dans les milieux les plus pauvres de l'Aveyron que subsiste la marque. Or cet art exige un temps considérable.

« Pour faire un drap, les jours de Nice et les initiales brodées, je ne mettais jamais moins de quinze jours. Je travaillais le soir jusqu'à une ou deux heures du matin. J'avais une petite table et je me mettais au coin de la cheminée avec ma petite lampe à pétrole que mon père m'avait achetée exprès (1930). »

L'année de son mariage les parents dispensent leur fille du travail d'extérieur pour accélérer son trousseau. Cette année-là, elle a le privilège de travailler à la maison sans arrêt et elle arrive à terminer six draps de dessus particulièrement beaux ! C'est un art qui exige tant de temps qu'il est nécessaire de commencer tôt.

« Il fallait s'y prendre jeune, il fallait commencer dès que la fille avait fini l'école parce que, quelquefois si elle ne se dépêchait pas, elle n'avait pas fini quand elle se mariait ! »

La broderie remplace la marque jugée seulement propre au linge grossier, au moment où pénètre dans les campagnes le linge fin industriel. Préféré pour sa qualité et peut-être même son coût, il supprime brutalement ce long corps à corps des filles avec le filage de leur linge. Depuis des siècles, la fabrication du linge a été l'apanage exclusif des femmes depuis la culture du chanvre, sa récolte, jusqu'au filage. La broderie précisément, par le long temps qu'elle exige, se

généralise alors, renouant ce lien traditionnel des filles avec le linge de leur trousseau. C'est autour des années 1900 que se fait ici cette mutation.

Mais cet art, s'il exige beaucoup de temps, nécessite aussi un apprentissage. Ce sont les religieuses qui, dans les années 1900-1940, ont été les intermédiaires culturels de cet art bourgeois et l'ont diffusé dans les campagnes. En effet, si les jeunes filles ont toutes appris à l'école les quelques points rudimentaires, le point de tige et le point de croix, elles sortent généralement de l'école sans savoir broder. Aussi apprennent-elles souvent dans un ouvroir, où elles passent un, deux ou trois hivers. Dans ces ouvroirs, les filles sont « tenues ». En même temps qu'elles apprennent les points de broderie, elles s'imprègnent des principes moraux et religieux de quelque lecture édifiante qui leur est faite à voix haute. Disséminés dans les bourgs ou petites villes (Quillan, Tonneins, Vic-Fezensac, Mazères, Beaumont-de-Lomagne), les ouvroirs drainent vers eux les jeunes filles des campagnes environnantes. Encore faut-il que le travail de la ferme le permette. Véritables instruments d'encadrement de la jeunesse féminine, ils tentent de concurrencer ces lieux de frivolités que sont les ateliers de couturières. Dans certains d'entre eux, ouverts aux pensionnaires, les filles payaient leur pension en brodant pour d'autres. Certains ouvroirs vivaient ainsi de la broderie des trousseaux. Tout le monde y trouvait son compte. Les religieuses, mais aussi les jeunes filles à qui elles offraient lorsqu'elles avaient suffisamment travaillé, un bout de tissu pour faire leur propre trousseau le dimanche. Les techniques essaient très vite. Les filles qui ont appris chez les sœurs, montrent à leur voisine, « enseignent » leur cousine et « chacune se fait une gloire de broder complètement son trousseau à la main, au petit point ». Broder son trousseau devient une mode, disent les unes ; incontestablement dans la région à cette époque c'est une norme. « Nous tâchions toutes de savoir un peu broder ». Cependant l'art est difficile et on fait appel souvent à des brodeuses professionnelles.

Mais si les filles « tâchent toutes de savoir broder un peu », quelques-unes avouent ne jamais avoir su ; c'est le cas de cette Mirapécienne, mariée en 1933. Sa mère avait fait broder le trousseau de sa fille par des brodeuses, mais elle « avait fait

toutes les grilles » et s'en enorgueillit. Une autre, couturière à Agen, avoue n'avoir pas eu le temps de broder elle-même son trousseau. Elle avait un atelier, des clients, de nombreuses commandes ; aussi en a-t-elle donné une partie à un ouvrier, le restant à sa mère. Cependant, elle en a fait « un peu, les serviettes, les tours du service de table », car toute fille doit avoir imprimé de sa marque, d'une manière ou d'une autre, son trousseau. Comme l'explique cette jeune bourgeoise élevée avant la guerre de 1914, chez les Ursulines de Port-Vendres :

« Je n'ai pas brodé mon trousseau, seulement quelques draps, mais pas grand-chose, parce qu'il fallait faire quelque chose ! »

« Il fallait faire quelque chose ». On le voit, les formes diffèrent, mais la nécessité de la marque est bien ressentie ici de la même manière qu'à Minot.

Le linge du trousseau est blanc. C'était une évidence à l'époque où n'existait pas dans le commerce de linge de couleur. A partir du moment où ce dernier apparaît, l'exigence de la blancheur n'en est que plus manifeste.

« Je me suis mariée en 1932. Le linge de couleur est arrivé en 1936... moi ma vie a été entre les deux. »

Celle qui parle dit avoir un tel amour du linge que malgré un énorme trousseau, elle a acheté après son mariage du linge de couleur. Mais s'il est légitime d'acheter et de se servir de linge de couleur, le linge d'un trousseau doit être blanc ! et brodé blanc sur blanc ! « Le rouge ? Oh ! malheureux ! c'était les torchons que nous faisions en rouge ». Tout le linge devait être blanc, même les serviettes de toilette. Pourtant apparaissent timidement des chemises de nuit bleu pâle ou rose pâle qu'on brode bleu sur bleu, ou rose sur rose. Mais aujourd'hui beaucoup de femmes âgées considèrent que les draps du trousseau doivent être impérativement blancs et se refusent à acheter sur des listes de mariage anonymes les draps « fantaisie » verts ou jaunes, choisis par les jeunes mariés. Mais cette exigence de la blancheur du trousseau est renforcée par la mode de la broderie qui exclut le fil rouge de la marque. Blancheur qui ne peut manquer de rappeler celle de la robe de mariage, symbole de la virginité des filles.

Le trousseau, autrefois placé dans un coffre, est conservé dans l'armoire, dans l'armoire neuve de la chambre offerte

à la mariée. L'armoire et ce qu'elle contient est donc sa propriété exclusive ; souvent avec son lit, sa seule propriété dans une maison où elle est l'étrangère. Aussi, la jeune femme économise-t-elle le plus possible son linge. Tout l'art pour une belle-fille est d'utiliser le linge de maison de sa belle-mère pour mieux conserver le sien. Des conflits aigus se jouent quelquefois entre belle-mère et belle-fille. On raconte l'avare suprême d'une belle-mère qui, chaque fois qu'il fallait faire un lit, ne donnait qu'un drap à sa belle-fille, pour l'obliger à sortir l'autre de son trousseau. De toutes façons, les draps étaient souvent si beaux qu'on ne les usait pas beaucoup. En principe on « gardait » son trousseau. Ceci pour plusieurs raisons. Une jeune femme qui aurait usé son trousseau « aurait été considérée comme une dépensière, comme quelqu'un qui ne sait pas tenir sa maison ». On sort les draps pour les grandes occasions : pour tapisser les granges lors d'un nouveau mariage, les nappes et les serviettes pour les repas du dépiquage ou pour la fête du cochon.

« On ne les sort pas ces choses-là chez nous ! On l'a parce que maman a voulu me faire un joli trousseau, autrement on ne s'en sert pas ! »

Le deuxième argument avancé pour ne pas utiliser ce linge est son manque de commodité : ce sont des draps raides, lourds, qui se lavent et se repassent difficilement. Un seul drap remplit aujourd'hui une machine à laver !

De ce fait, le trousseau est thésaurisé dans l'armoire ; et les femmes sont fières de pouvoir dire qu'elles ont eu tellement de linge que « leurs draps n'ont jamais vu le lit » ou encore qu'ils « n'ont jamais touché l'eau ». L'une d'elles ajoute :

« Je ne m'en servirai jamais, mon trousseau il est là dans l'armoire ; je n'y ai jamais touché, ils sont là, tout neufs, marqués à mes initiales ; ils sont là, je ne les ai pas touchés ! »

Si dans les armoires, les trousseaux marqués à des initiales différentes s'accumulent de mère en fille, les filles héritent de pièces de trousseau, mais ne peuvent en aucun cas se dispenser de faire le leur. Car le trousseau ne se transmet pas. Il est unique, attaché à chaque fille, marqué à ses initiales. Il est l'histoire d'un corps de jeune fille façonné par elle et par sa mère, il est l'histoire d'une nubilité acquise et transmise. Aussi s'éclaire d'un jour très particulier la thésaurisation dans

l'armoire : le trousseau blanc n'est-il pas le trésor de la jeune fille, l'équivalent de sa sexualité neuve et de sa virginité dont elle cherche à conserver une part intacte, une part qui aurait échappé à l'exercice de sa sexualité de femme ? Ces draps qui « n'ont jamais vu l'eau », n'ont jamais vu ni le sang des règles, de la défloration et des accouchements, ni le sperme des relations sexuelles. Ne serait-ce pas là le secret du trousseau que les femmes âgées livrent au soir de leur vie ?

Une culture féminine ?

Si cette représentation de la féminité très liée à la sexualité est partagée par les hommes comme par les femmes, la manière dont les femmes la vivent est bien sûr spécifique à leur sexe : par exemple le monde du linge et de sa manipulation reste spécifiquement féminin ; n'est-ce pas une véritable « culture » des tissus et des points de broderie, des « jours » et des « échelles » que les femmes livrent à qui veut bien les interroger ? Si l'on entend par culture, un ensemble de pratiques et de représentations partagées par un groupe, peut-être est-il impropre de parler de culture féminine ? car les représentations du féminin sont partagées par les hommes et les femmes. Cependant il existe des pratiques spécifiquement féminines. Toute la question est de savoir comment se situent les femmes face à ces normes sociales ? Comment se pose concrètement le problème de leur identification sexuelle ?

Chaque fille est soumise un jour à l'obligation du trousseau. On peut voir comment ce modelage social de son statut de femme joue tout à la fois comme contrainte et comme lieu d'affirmation de son identité sexuelle, de son identité sociale et de son identité comme individu dans la parenté.

Le trousseau, comme toute norme, est contrainte. Succédant dans le temps à la « leçon de tricot », véritable « leçon de maintien », dont Y. Verdier a montré le principe essentiel de soumission des filles à l'autorité, la confection du trousseau est contrainte du corps. Le travail du filage, comme plus tard celui de la broderie, contraint à l'immobilité. A l'âge où en bande les garçons rôdent dans le village la nuit comme le jour, à l'âge où ils explorent par les activités de la chasse les confins de l'espace sauvage, les jeunes filles cousent le dos courbé, les yeux fixés sur les fils à compter, l'attention retenue

par l'ouvrage. Restriction de l'espace visible aussi lorsqu'ayant laissé leur ouvrage pour courir au bal les jours de fête, elles restent encore sous l'œil vigilant des mères. A l'inverse des garçons, seul, l'espace villageois leur est assigné. On ne les rencontre dans les villages voisins que lorsqu'elles y sont invitées aux fêtes votives par des parents. ~~Contrôle de l'espace mais aussi contrôle du temps.~~ Les filles ne doivent jamais rester « sans rien faire », l'occupation des temps libres est un enjeu important de leur contrôle. La lecture est une occupation particulièrement combattue et les filles doivent se dérober à la vue de leurs parents pour s'y livrer. L'une (1950) emporte les revues sentimentales *Intimité* et *Confidences* lorsqu'elle garde les bêtes, l'autre se perche dans les arbres pour lire des romans. Autrefois, contrôle du temps du filage à la longueur incommensurable, comme l'histoire de Pénélope est là pour nous le rappeler. Contrôle ensuite du temps de la broderie : de longs hivers, des dimanches et des vacances, des soirées entières jusqu'à une ou deux heures du matin. « On brodait à tous nos moments perdus ».

En opposition à cette immobilité féminine qui maintient les filles sous le regard permanent de sa parenté, la fille qui « rôde » est éminemment suspecte. Elle doit pouvoir justifier de ses moindres déplacements dans le village et répondre à la question « Ont vas » (où vas-tu ?) qui est l'interpellation rituelle pour dire « bonjour ».

~~Contrainte du corps des femmes, de leur espace et de leur temps, le trousseau est plus encore contrainte de leur devenir.~~ En associant symboliquement la loi biologique des femmes à leur mariage, on restreint l'ensemble de leur existence sociale à cette loi. Mais l'analyse serait pour le moins limitée et même fautive si elle s'en tenait à ces observations. En effet, en même temps qu'elle est une norme contraignante, le trousseau est une étape initiatique au cours de laquelle s'investissent positivité, créativité et plaisir.

Dans la plupart des cas, l'identification des filles à leur trousseau est vécue de manière positive. Se jouent en effet leur place sociale, la reconnaissance de leur statut face à un entourage sensible à sa fonction de marqueur social. Lorsqu'une femme a conscience qu'il a joué positivement ce rôle, le plaisir et la fierté éclatent dans ses propos. Ils s'expriment par la mémoire précise de la quantité et de la variété des

meubles et des pièces de linge, la qualité des tissus, l'agencement et la beauté des broderies. Ils transparaissent dans le discours riche et véhément truffé d'exclamations, de qualificatifs, de superlatifs, accompagné de rires et de volubilité. Ces deux récits choisis parmi tant d'autres en témoignent :

« Quand il y avait la noce (dans les Landes en 1935), un jour avant, les voisines venaient pour mettre les guirlandes. Ces voisines regardaient la chambre. La mariée fournissait le matelas... Je crois que mon mari avait acheté le sommier, et on mettait des couettes, je les ai toujours et les édredons. Mon mari avait fait tapisser la chambre. On l'avait choisie rose. elle était jolie ! Il n'y avait pas, par ici, une chambre aussi jolie ! J'avais un beau couvre-pied en satin broché avec des losanges et une rose dessinée. Maman l'avait pris à un représentant des Galeries de Dax. Mais ce couvre-lit il était beau et chaud, de la laine de brebis. Les voisines sont revenues de là... malades... Elles disaient « ce couvre-pied il est plus joli que celui d'Irène, la fille la mieux mariée ».

Il fallait ouvrir les armoires, montrer le linge, les broderies. Les mouchoirs étaient noués avec des faveurs, de jolis rubans : trois ! quatre ! cinq douzaines ! Selon ce qu'on pouvait. Maman m'en avait beaucoup acheté à Aire dans un magasin qui ne vendait que des trousseaux.

Et alors, Valentine était là, devant l'armoire, elle lorgnait ! J'avais des chemises toutes faites à la main ! et cette Valentine avait un drap brodé tout festonné. Sa mère disait « ça serait dommage qu'un paysan y mette les pieds ! » Elle croyait la marier à un ingénieur peut-être. Et elle s'est mariée à un bouvier, un paysan pareil !

Je verrai toujours cette Valentine lorgner le linge. »

L'enjeu social du trousseau est d'autant plus important dans ce mariage, que celle qui parle est issue d'une famille de métayers, nettement moins aisée que celle de son mari propriétaire d'une bonne exploitation. Mère et fille sont conscientes que leur statut social sera jaugé publiquement ce jour-là ; comme elle le dit : « Plus le trousseau est beau, plus il fait hommage à la famille d'où il sort. »

Le second récit, est moins l'expression d'une respectabilité familiale que fierté de la fille, pour ses capacités personnelles à avoir su acquérir et broder elle-même son propre trousseau,

malgré la pauvreté de son milieu social (son père est employé à la S.N.C.F., sa mère fait des ménages).

« Oh ! malheureuse ! le trousseau ! Je l'ai encore que je ne m'en servirai jamais ! mais j'ai eu des draps, ma fille, tout brodés. J'allais apprendre à broder. Je savais coudre parce que j'aimais tellement coudre que je suis allée en apprentissage mais je savais déjà coudre, je me faisais de petites choses avant d'y aller, même jeune fille, parce que j'avais ça dans le sang !

Si tu voyais tout le trousseau que j'ai encore que je ne mettrai jamais ! Figure-toi les chemises de nuit toutes brodées, les chemises à bretelles, avec tout le devant brodé, la couette brodée avec toute la broderie sur le côté, la culotte en shirting tout en fil, j'en ai même en fil !... Un jour quand tu viendras je te montrerai ça, tu verras ! alors des grilles, des papillons dessus, de la broderie anglaise, tout... oui pauvre !... »

Cette espèce de jouissance à parler de son trousseau ressort de nombreux entretiens, surtout lorsque la jeune fille l'a brodé elle-même. Mais elle est présente aussi dans les cas où sans dominer très bien cet art difficile, elle a pu acquérir grâce à son travail de belles pièces et les faire broder par une spécialiste avec la complicité de la mère.

Norme sociale et identité

C'est plutôt les réticences ou le silence qui sont révélateurs d'une anomalie. Un certain nombre de filles très pauvres, faute de moyens ne peuvent vivre pleinement cette période initiatique. Leur récit est donc celui d'une sorte d'échec vécu douloureusement. Trois femmes dont la jeunesse misérable s'est déroulée entre 1900 et 1930 en témoignent. La première née en Aveyron en 1907 est issue d'une famille de fermiers très pauvres. Quatrième d'une famille de onze enfants, elle est placée comme servante de ferme dès l'âge de 7 ans. Le récit de sa vie est la suite de ses placements successifs chez des patrons qu'elle associe systématiquement dans ses souvenirs à la quantité de nourriture qu'ils lui donnaient. Son maigre salaire de servante de ferme est utilisé par ses parents pour nourrir les frères et sœurs qui suivent. Ce qui explique qu'elle n'ait pu commencer son trousseau même après l'âge de 18 ans. Mère illégitime à 23 ans, tout mariage paraît compromis. Cependant elle parvient à soustraire à son père son salaire

qu'elle place à la Caisse d'Épargne. Aussi lorsqu'elle épouse à l'âge de 40 ans un veuf, père de sept enfants, elle peut apporter un petit trousseau, composé d'une couverture, d'une douzaine de serviettes de toilette. Mais elle ajoute aussitôt dans son récit ce qu'elle n'a pu avoir : « Des serviettes de table, je n'en avais pas ». Et lorsqu'elle parle des draps qu'elle apporte, c'est encore pour opposer ses trois paires à ceux qui en avaient douze paires. Quant à la broderie, il en est si peu question qu'elle répond abruptement à la question de la manière suivante : « J'avais fait la lettre, pas plus, et la grille ».

Misère matérielle et transgression de la norme (naissance illégitime) se conjuguent et expliquent l'impossibilité d'avoir un trousseau au moins « convenable » ; regrets qu'on décèle à la manière dont elle évoque son mariage sans robe blanche, sans bague, sans alliance, sans fête, symbole de son inexistence sociale et personnelle. Il fallut même négocier avec son père pour qu'il lui achète un manteau et un sac à main.

C'est encore la misère matérielle dont elle ne sait comment faire saisir la profondeur à sa jeune interlocutrice, qui explique l'absence de trousseau d'une autre femme dont on connaît l'histoire de vie. Il s'agit d'une fille de tourneur sur bois de Saint-Cirq-Lapopie, née en 1899. Placée comme bonne dès l'âge de 14 ans, elle devient domestique à Toulouse pendant la guerre de 1914. Elle gagne 18 francs par mois. « Une paire de chaussures valait 17 F, qu'est-ce que tu voulais faire comme économies ? Moi mes parents n'avaient rien, rien. Tu comprends ? » Pourtant elle se marie en 1919 avec un tout petit trousseau, un peu de linge donné par des parents émigrés à Paris, quelques soutiens-gorge brodés dans sa chambre de bonne à Toulouse, « une bricole, on n'avait pas les moyens de s'acheter du tissu, tu comprends ».

L'absence d'une mère redouble le sentiment de pauvreté. Dernière fille d'une famille de sept enfants de fermiers aveyronnais, elle aussi est placée comme servante de ferme. Elle explique la petitesse de son trousseau par la disparition prématurée de sa mère. Celle-ci de son vivant avait fait celui de ses sœurs aînées malgré la grande pauvreté de la famille. Sans cette complicité affectueuse entre mère et fille pour conjuguer leurs efforts, il ne lui fut pas possible d'apporter un trousseau brodé. La fille dut travailler tant et plus pour

acheter le linge « le plus utile ». Comment lui aurait-il été possible de trouver encore du temps pour broder ?

C'est aussi ce qu'explique Alice, née en 1905 dans le Lot, placée par l'Assistance publique comme domestique dans une famille de propriétaires aisés. « Je n'ai pas fait de trousseau. Je n'ai eu personne. J'aimais à coudre et à broder, mais il aurait fallu que j'aie quelqu'un ». Absence de mère ressentie d'autant plus durement que personne autour d'elle ne peut lui transmettre ce qu'une mère transmet généralement à sa fille ; absence de trousseau qui redouble encore son statut social précaire d'enfant assistée. Misère matérielle et misère affective se redoublent.

Enjeu social et symbolique vécu positivement par la plupart des filles parce qu'elles l'investissent de leur ambition, de leur créativité et leur affectivité, le trousseau est pour quelques autres le signe d'un échec douloureux, dû à une situation de trop grande misère matérielle et morale. Avoir un beau trousseau représente donc pour toutes et surtout pour les plus pauvres, un idéal à atteindre.

Mais plus importante quelquefois que leur place sociale, c'est aussi leur place dans la parenté, vis-à-vis de leurs sœurs, vis-à-vis de leur mère et de leur père, qui se joue autour du trousseau. Dans la mesure où il est le produit des efforts conjugués de la mère et de la fille, il devient le terrain privilégié des conflits entre parents et enfants surtout lorsqu'ils portent sur les choix matrimoniaux de ces derniers. Les sanctions parentales varient comme le montrent les deux cas suivants.

La fille d'un propriétaire tarnais fréquente un jeune homme forgeron de la ville voisine (1950). Le père de la jeune fille s'y oppose. « Ils voulaient que j'épouse quelqu'un de la campagne ». Les fréquentations clandestines continuent malgré la surveillance conjointe des parents et des frères et sœurs. L'obstination de la jeune fille est telle que ce sont les parents qui cèdent. A la suite d'une grève de la faim qui avait provoqué un amaigrissement spectaculaire, son père accepte les fréquentations officielles à la maison. Mais les parents marquent leur réprobation de manière plus subtile, par une série d'inégalités de traitements entre le fiancé de sa sœur et le sien. Alors que lors des visites dominicales, le fiancé de sa sœur est reçu comme « un pacha » parce qu'il est un proprié-

taire aisé, on ne sort pas de bouteille pour offrir à boire à son fiancé forgeron. C'est avec son salaire qu'elle achète les bouteilles de vin blanc destinées à recevoir décemment son fiancé. Alors que toute mère se fait un point d'honneur de donner des trousseaux égaux à ses filles lorsqu'elles sont d'âge rapproché, ici les trousseaux sont manifestement inégaux. Sa mère ne lui achète que quelques draps, tandis que son père achète à sa sœur une chambre plus « jolie ». On comprend l'entêtement avec lequel elle refuse de laisser partir dans la caisse commune le salaire qu'elle gagne comme vendeuse dans un magasin. La constitution d'un trousseau le plus abondant et le plus beau possible est une manière d'affirmer sa propre valeur face à ses parents, d'affirmer la valeur de son union méprisée ; c'est aussi une manière d'affirmer sa propre volonté à travers une activité coutumière contre laquelle ses parents ne peuvent s'élever.

L'autre récit met en scène un conflit plus violent dont la fille fut finalement victime. Née dans le Gers en 1905, une jeune fille fréquente un voisin que son père ne veut pas. Le garçon est en effet du « contre-parti » dans un village où deux factions s'entre-déchirent pour des raisons dites politiques. Les jeunes gens se fréquentent en cachette. Pour déjouer la surveillance paternelle, ils se voient « dans les chemins, dans les champs, dans le ruisseau ». La narratrice évoque avec un plaisir évident le récit de ces désobéissances. Mais son père par ses colères et ses menaces finit par décourager le prétendant. Les amoureux se perdent de vue. Elle « l'a regretté » dit-elle, et avoue avoir gardé toute sa vie sa photo dans un médaillon pendu sur son cœur. Le récit très détaillé jusque-là s'accélère ensuite dans une évocation qui devient très succincte de la série de malheurs qui s'enchaînent : le départ chez une tante comme bonne, une grossesse illégitime, un retour forcé chez ses parents qui l'enferment nuit et jour, le départ pour la ville chez une tante pour l'accouchement, l'abandon de l'enfant enfin. « On m'a fait abandonner le gosse » dit-elle, « puis on m'a fait repartir bonne ». On ne peut mieux exprimer l'impression qu'elle a été le jouet passif de volontés extérieures. Plus tard c'est avec la même passivité qu'elle accepte pour mari un garçon de café que veut lui faire connaître sa tante. Elle le veut bien « à condition qu'il ne se saouïle pas... le reste... »

Lorsqu'elle était placée comme jeune bonne chez sa tante, c'est sur ses conseils et un petit peu en réaction contre son père qu'elle avait gardé son salaire au lieu de l'envoyer à ses parents, pour s'acheter une chambre. Une chambre jolie dont elle détaille les éléments. C'est alors que survient la grossesse illégitime. Ses meubles et son linge suivent alors son retour forcé chez ses parents. Sa jeune sœur se marie peu après et commet un acte qui suscite 60 ans après l'indignation de la narratrice :

« Ma sœur m'a pris les draps qui n'étaient pas marqués parce qu'elle s'est mariée avant moi. Elle me les a pris. Tu crois que mon père a été raisonnable là ? Il savait très bien qu'ils étaient à moi. Non alors j'étais folle ! Quand j'ai vu ça, j'étais folle ! »

C'est le seul moment du récit où s'exprime la colère et l'indignation contre l'attitude très dure du père. Bien qu'il ne s'agisse que de deux draps, le vol de son trousseau gagné de ses deniers était symboliquement un acte très grave. Il signifiait le peu de valeur qu'on accordait à une fille qui avait perdu son honneur, qui donc n'était plus rien. Et surtout, il signifiait qu'aux yeux de sa famille, elle ne serait plus mariable, qu'elle n'avait donc plus besoin de trousseau.

La sanction familiale à travers l'affaire du trousseau est très dure. Non seulement ses parents ne lui ont rien donné, mais encore ils lui ont « pris » le linge qu'elle avait acheté. C'est pourquoi elle tient plus tard à récupérer quelques jours avant son mariage, les meubles de sa chambre, tout ce qui lui appartenait en propre, ce à quoi ses parents ne purent tout de même pas s'opposer.

Si les filles jouent autour de leur trousseau leur place sociale et leur place à l'intérieur de la fratrie vis-à-vis des parents, comment n'y investiraient-elles pas toute leur énergie ? Le seul contre-exemple est celui d'une bourgeoise de Carcassonne, élevée chez les Ursulines, avant la guerre de 1914, mariée en 1923. Elle oppose volontiers « son petit trousseau » à celui très abondant de sa mère, qui, fille unique, avait été comblée par la sienne. Cependant au fil de l'entretien, elle avoue avoir eu un nombre considérable de draps, mais n'en dit pas le nombre, de même qu'elle ne précise pas le nombre de chemises et combinaisons. « Ah si, on m'a donné des draps, des serviettes, je les ai toujours ». On a

l'impression qu'elle n'accorde pas une place considérable à son trousseau qu'elle n'a d'ailleurs pas brodé elle-même. C'est une bonne qui a fait l'essentiel tandis que sa mère exigeait pour le principe qu'elle en brode elle-même une partie : « Ah ! c'était la mode ! » Son manque de goût pour la broderie s'exprime dans l'anecdote qui met en scène sa sœur jumelle, sa mère et sa belle-sœur.

« Je me souviens, nous étions très gosses. Nous montions sur les arbres, nous prenions un roman, un livre, comme ça on ne nous embêtait pas. Mais j'avais une belle-sœur, la femme de mon frère qui lui, était au front, et elle disait à ma mère : « Regarde Elise et Mélanie, elles ne font rien, elles sont tout le temps sur les arbres à lire des livres » et elle brodait, elle brodait, elle brodait, elle brodait ! Alors maman disait : « Vous ne saurez rien faire mes pauvres enfants ». « Mais si, maman, mais si, nous apprendrons ! »

Ces jeunes filles sont comme des garçons, perchées dans les arbres et refusent de se couler dans le moule contraignant de la broderie féminine. Mais le trousseau n'est pour elles ni un enjeu social, ni un terrain d'affrontement personnel. Leur mère avec qui elles s'entendent très bien, ferme volontiers les yeux sur leur attitude et le mariage qui suivra se déroulera tout à fait conformément aux vœux des parents. Ces jeunes filles ont appris à broder à l'âge où il a fallu. C'est sans conviction aussi que cette autre jeune fille (normande), mariée dans les années 1925, marquait consciencieusement au point de croix les torchons de son trousseau. « Je trouvais ça idiot ; le linge on savait bien qu'il était à nous et combien on en avait ! » dit-elle, feignant de croire qu'on marquait le linge uniquement pour le reconnaître. Mais elle l'a fait cependant, heureuse de préparer un trousseau qui préfigurait le départ de la maison où régnait sa mère qu'elle dit ne pas avoir aimée.

Contestation du sens de la broderie, désintérêt peut-être, mais dans les deux cas, ces filles sont abondamment pourvues d'un trousseau précédant un beau et grand mariage. Elles ont néanmoins vécu dans l'ordre voulu les étapes de leur passage de la puberté au mariage.

Lorsque ce n'est pas le cas, et qu'une naissance illégitime perturbe le déroulement normal de la vie de jeune fille, les femmes cherchent à revivre plus tard l'étape manquée. Si elles

se marient, elles n'ont de cesse de constituer après coup leur trousseau, épargnant sou par sou pour acheter la chambre et le linge, en particulier les draps qu'elles font broder ou qu'elles brodent elles-mêmes : soit aux initiales des deux époux, soit même à leurs initiales de jeune fille. Tant il est vrai que si les circonstances conduisent à bousculer l'ordre chronologique normal des étapes d'une vie, on ne peut en sauter une aussi essentielle.

Aujourd'hui, lorsqu'elles ont un trousseau, les filles ne le brodent plus, marquant par là qu'elles investissent le temps de leur jeunesse ailleurs que sur leur futur linge nuptial. Pour elles qui sont plus souvent et plus longtemps scolarisées, les voies de la féminité ne passent apparemment plus ni par cette étape, ni par ces techniques. Le trousseau n'est plus un enjeu. Même si les mères s'entêtent parfois, par l'achat régulier de draps de lit à rappeler à leurs filles lycéennes ou étudiantes un peu passives, qu'elles devront se marier un jour.

Même si c'est souvent dans une complicité joyeuse que, le jour du mariage venu, mères et filles choisissent en connaisseuruses le beau linge de maison dans les boutiques spécialisées...

Masculin - Féminin

Dans la société rurale, la période qui va de la puberté au mariage est marquée pour l'un et l'autre sexe d'une série d'expériences par lesquelles filles et garçons acquièrent féminité ou virilité. A l'expérience du trousseau (entre autres) pour les filles correspond chez les garçons celles que la « jeunesse » lui fait vivre en bande autour de l'exploration d'un certain nombre de domaines à la fois interdits et transgressés, comme l'univers sauvage par exemple. « Faire la jeunesse » équivaldrait pour un garçon à conquérir une identité virile comme le montrent les travaux de D. Fabre¹².

A cette période de la vie, il faut que domaine féminin et domaine masculin soient à la fois séparés et complémentaires pour que le mariage devienne nécessaire¹³. Masculin et féminin se définissent dans une série de pratiques spécifiques tout en se confrontant en permanence.

C'est plutôt cette confrontation permanente, qui se joue dans les activités économiques où hommes et femmes interviennent tour à tour, que C. Fabre-Vassas¹⁴ a mis en lumière.

Elle montre à propos de l'élevage du porc domestique, comment hommes et femmes mettent en œuvre chacun les pouvoirs qui leur sont reconnus. C'est particulièrement manifeste le jour de la fête du cochon où chaque année se clôt le cycle de l'élevage.

Le jour où l'on tue cet animal, hommes et femmes interviennent de manière exclusive selon leur sexe. C'est un homme qui tue le cochon, le « saigneur » et à partir du moment où le sang coule, ce sont les femmes qui entrent en action pour le recueillir et le cuisiner. La confection des boudins avec le sang du cochon est l'objet d'un rituel très riche qui exclut la participation des hommes : leur seule présence en effet ferait éclater les boudins. Les pratiques culinaires, les mots, les conjurations et même le burlesque de cette fabrication des boudins sont une mise en scène d'une véritable gestation : conception, grossesse, accouchement et même baptême. Au terme d'une analyse minutieuse impossible à résumer ici, C. Fabre-Vassas montre comment dans cette activité les femmes maîtrisent seules la totalité d'un processus de reproduction dont elles accaparent symboliquement l'élément masculin. Cela leur est possible dans la fabrication des boudins parce que le sang de l'animal est pensé dans cette société en analogie avec le leur, avec le sang de leurs règles. Leur physiologie leur donne des pouvoirs spécifiques sur le sang de l'animal. Ailleurs comme à Minot, on ne fabrique pas de boudins, mais on sale la viande. Activité spécifiquement masculine dont les femmes réglées sont exclues. Le saloir est aussi une sorte de gestation gouvernée seulement par les hommes qui s'accaparent ainsi l'élément féminin. Le lard est l'inverse du sang et la viande à saler doit être absolument exsangue. Mais dans l'une comme dans l'autre de ces activités opposées et symétriques le sang provient bien du domaine féminin. On voit comment autour de la même production économique avec des éléments semblables, les catégories du masculin et du féminin traversent les différentes interventions des hommes et des femmes. Comment ces catégories sont constamment manipulées et redéfinies, preuve que l'ordre symbolique est un enjeu essentiel du rapport entre les sexes.

Mais il semble prématuré, alors que ce type d'investigation de la symbolique sexuelle en est à ses débuts, de faire une synthèse de ce qui fonde et a fondé dans nos sociétés ces catégories, encore plus d'en faire l'histoire.

On ne peut plus faire l'histoire des femmes, avons-nous dit à Saint-Maximin, mais celle des relations entre les sexes. Cela me paraît aller tout à fait dans le sens des recherches nouvelles en ethnologie. Mais peut-être faudrait-il pour la clarté des débats distinguer les niveaux d'analyse parce qu'ils impliquent des outils méthodologiques différents.

J'en distinguerais deux. D'une part l'analyse de la place des femmes comme groupe défini biologiquement et socialement ; place dans le système de parenté et de production. L'enjeu du contrôle de la progéniture humaine par un groupe n'est-il pas aussi important que celui du contrôle des produits de son travail ? C'est ce problème que les sociétés ont résolu en pensant leurs relations de parenté, relations essentielles pour comprendre le statut des femmes. C'est l'objet de l'anthropologie de la parenté d'essayer d'éclaircir ces questions en particulier dans nos sociétés. L'histoire des femmes serait alors l'histoire de leur place dans les rapports sociaux de production et de reproduction dans les différentes sociétés (antiques, médiévales, modernes, rurales, urbaines).

Le deuxième niveau serait celui de la symbolique sexuelle, telle qu'elle est pensée par les individus des deux sexes (et non pas seulement par les protagonistes du pouvoir politique et idéologique). Mais l'analyse des catégories du masculin et du féminin implique un type d'approche spécifique. Elle concerne les deux sexes puisque hommes et femmes manipulent constamment ces deux catégories, même si elles sont vécues de manière spécifique par l'un et l'autre sexe. Il peut sembler artificiel de distinguer ces deux niveaux qui sont nécessairement étroitement imbriqués. Mais ils sont inscrits dans des temps différents. Si les conditions politiques économiques et sociales qui définissent la place des femmes dans notre société depuis plusieurs siècles doivent être prises en compte dans une chronologie minutieuse, la liaison symbolique entre fille, mariage et trousseau, pour reprendre cet exemple, est inscrite dans un temps long. Il est hautement probable que le lien décrit grâce aux témoignages des femmes mariées avant la guerre de 1940, était de même nature dans les siècles précédents. Certes il a pris des formes différentes, on l'a vu, depuis l'apport des draps filés, du lit et des vêtements nuptiaux, lisible dans les plus anciens contrats de mariage jusqu'à celui de la chambre et du linge de maison

actuels. Le plus important n'est-il pas, en l'occurrence d'être plus sensible à la permanence de l'apport de la chambre nuptiale qu'aux changements formels des pièces elles-mêmes. Temps long qui peut toutefois, lui aussi, subir des ruptures.

Si, depuis les années 1970, le trousseau féminin ne représente plus quelque chose d'essentiel, ne faut-il pas y voir le signe d'une mutation fondamentale dans les conditions du mariage et de la sexualité féminine et dans leurs représentations sociales ?

Notes

1. Il n'est pas possible de présenter une bibliographie même succincte des très nombreux travaux d'anthropologie sur les femmes parus en France et à l'étranger, encore moins un état des questions. En France, un atelier « Anthropologie des femmes et femmes anthropologues » s'est tenu en novembre 1981 dans le cadre du 1^{er} Congrès de l'Association française des anthropologues. On pourra se reporter au rapport de cet atelier paru en juin 1982 dans le *Bulletin de l'Association française des anthropologues*, n° 8.

2. Y. Verdier, *Façons de dire, façons de faire*. La laveuse, la couturière, la cuisinière. NRF Gallimard, 1979.

S.C. Rogers, avec Hugues Lamarche et Claude Karnoouh, *Paysans, Femmes et Citoyens*, Ed. Actes Sud, 1980.

M. Segalen, *Mari et Femme dans la société traditionnelle*, Flammarion, 1980.

3. Ceci n'est qu'un résumé d'un travail beaucoup plus large portant sur le mariage dans le Sud-Ouest de la France aux XIX^e et XX^e siècles, et en particulier sur les prestations matrimoniales, dot et trousseau. Mes recherches s'appuient, pour une part, sur un corpus d'enquêtes orales comprenant une centaine d'interviews. Les uns que j'ai recueillis personnellement depuis quelques années, en particulier au Pays de Sault, les autres réalisés par des étudiants de licence de l'Université de Toulouse, dans le cadre d'une U.V. animée par Jack Thomas et moi-même. Mes remerciements vont aux personnes qui ont bien voulu me parler d'elles en particulier : Mesdames Clamens, Dutto, Huguet, Lignon, Marty, Puibuesque, Pous, Savy, et Messieurs Blanc, Pous, Vaysse. Mes remerciements vont aussi aux étudiants dont le travail est cité : MM. Andreu, Baldecchi, Bayol, Benoffi, Birou, Borloz, Cabare, Casteran, Chataignier, Chong-Kee, Cochet-Jammes, Delesalle, Duneau, Françoise, Ginisty, Guillen, Larroque, Latger, Laverny, Leveziel, Marsan, Martinez, Monferran, Planes, Query, Ravix, Souquet, Spierkel-Lasserre, Tournadre, Vareilles.

4. G. Sicard, *Comportements juridiques et Société*. Les contrats de mariage avant et après la Révolution. (Toulouse et pays toulousain). Annales de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, 1978.

5. Danilo Dolci, *Récits siciliens*. Einaudi, Turin, 2^e Edit. 1963.

6. J. Amades, *Folklore de Catalunya, Costums i creences*. Editorial selecta bibloteca perenne, 1980, p. 316.

7. R. Bonnain, *Trousseaux et contrats de mariage dans les Pyrénées autour de la Révolution*, in Lavedan et Pays toy n° 15, spécial, 1983.

8. Contrats notariés de Briatexte. Relevés établis par M.R. Sabathier.

9. Archives départementales de Carcassonne. 3E, 6577 à 6582, 6595, 6611, 6656, 6658, 6671.

10. A. Van Gennep, *Manuel de Folklore français contemporain*, tome I, 1^{er} Vol., Paris, Picard, 1977, sur « le transport du trousseau », voir pp. 352-359, sur « la coutume de la rôtie », 2^e vol., pp. 560-572.

11. Y. Verdier, *Façons de dire, Façons de faire*. Chap. IV. La couturière, pp. 187 sq.

12. D. Fabre, Thèse de Doctorat d'Etat en préparation et séminaires de l'E.H.E.S.S. Toulouse 1982-83-84. *La jeunesse masculine dans les sociétés méditerranéennes du XVIII^e siècle à nos jours*.

13. Levi-Strauss explique le fait de la division du travail, comme l'institution d'un état de dépendance réciproque entre les sexes. Cf. *Le regard éloigné*. Chap. III, p. 81.

14. C. Fabre-Vassas, Thèse de Doctorat d'Etat à paraître : *La bête singulière : le porc dans les sociétés pyrénéennes*. Elle a développé ce thème lors d'une conférence organisée par le G.R.I.E.F. en juin 1983 intitulée : « Mort du cochon, sang des femmes ».